

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Domange, Jean-Marc, *Le réarmement du Japon*. Paris, Éditions Économica, Coll. « Les 7 épées », no 38, 1985, 188 p.

par Yves Jeanclos

Études internationales, vol. 18, n° 4, 1987, p. 874-878.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/702269ar>

DOI: 10.7202/702269ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Japon. Après la Deuxième Guerre mondiale, elle est devenue un État tampon entre les États-Unis et le Japon d'une part et l'URSS et la République populaire de Chine (RPC), d'autre part. Mais, maintenant divisée en deux, elle ne peut plus remplir ce rôle. Si elle est un jour réunifiée, elle pourra peut-être le reprendre.

En Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, le Swaziland, le Malawi, le Zimbabwe, la Zambie et la Namibie constituent des États tampons pour la République de l'Afrique du Sud, c'est-à-dire un rempart contre les organisations nationalistes noires tel que l'African National Congress, la SWAPO, le FRELIMO, et le MPLA. À l'intérieur de l'Afrique du Sud, ce sont les bantoustans qui jouent ce rôle.

L'Amérique centrale, les Antilles et les pays du nord de l'Amérique du Sud sont appelés « l'Amérique du milieu ». Au fil de l'histoire, les pouvoirs coloniaux se sont succédés dans cette région. Les territoires de cette partie de l'Amérique constituaient plutôt des limites entre des régions connues et des régions inconnues que des États tampons. Le Salvador et le Honduras ont tenu lieu d'États tampons entre leurs voisins plus puissants, le Guatemala et le Nicaragua; les États-Unis, pour leur part, ont appuyé le Guatemala pour en faire un État tampon entre le Mexique et l'Amérique centrale.

L'Uruguay, comme les autres pays de l'Amérique du Sud a un passé colonial. Cet État a servi de pion sur l'échiquier politique des Espagnols et des Portugais et il a été avantagé par l'esprit mercantile des Britanniques. Au début du vingtième siècle, l'Uruguay, État indépendant, était plus sympathique au Brésil qu'à l'Argentine, et accueillait souvent les réfugiés politiques de ce dernier pays. Il s'est acquis le respect des autres pays comme porte-parole privilégié de la démocratie. Mais dans les années 60, aux prises avec des difficultés économiques et avec le mouvement de guérilla Tupamaros, l'Uruguay est devenu une dictature militaire et a pris ses distances par rapport aux États-Unis. Au cours des dernières années, l'Uruguay est devenu un pays très touristique et il constitue un pont entre le Brésil et l'Argentine.

En raison des récents perfectionnements dans les systèmes d'armement, tels que les missiles balistiques intercontinentaux et les bombardiers à long rayon d'action, et des progrès accomplis au chapitre des communications mondiales (dans les domaines des transports et de l'information), la fonction d'État tampon est moins tributaire de la situation géographique. Il en va de même pour l'apparition récente de groupes révolutionnaires influents, mais qui ne possèdent pas de territoire.

Quoique le Canada se situe géographiquement entre deux grandes puissances et qu'il soit beaucoup plus faible que l'une et l'autre, son territoire n'avoisine pas celui de l'Union soviétique, et il est allié des États-Unis. Selon la définition des États tampons donnée dans « *Buffer States in World Politics* », le Canada ne constitue pas un État tampon.

G.R. LINDSEY

*Centre d'analyse et de recherche opérationnelle
Défense Nationale, Ottawa.*

DOMANGE, Jean-Marc, *Le réarmement du Japon*. Paris, Éditions Économica, Coll. « Les 7 épées », no. 38, 1985, 188 p.

Le monde contemporain assiste-t-il à un lent mais inéluctable *Réarmement du Japon*? Telle est la question à laquelle Jean-Marc Domange essaie de répondre. Qui a encore peur du Japon à la fin de 1945, après sa capitulation sans condition? Personne! Qui a peur du Japon, puissance économique et probablement militaire en 1987? Beaucoup de gens!

La défaite contraint le Japon, dès 1945, à subir le contrôle militaire des États-Unis et à accepter une constitution inhibitrice — qui ne l'empêche cependant pas de mettre en place des forces militaires dites d'autodéfense. Les succès économiques du Japon, depuis quelque vingt ans, et les besoins sécuritaires en Asie du Sud-Est le conduisent insensiblement à améliorer les capacités des forces d'autodéfense.

I. Les forces d'autodéfense du Japon

Inscrites dans un filet institutionnel national et international, les forces d'autodéfense ont cependant développé leurs capacités de manière progressive.

A. L'existence des forces d'autodéfense

1. La Constitution du Japon du 3 Novembre 1946, enfantée dans la défaite, sous les pressions étrangères, déclare que « ... le peuple japonais renonce à jamais à la guerre... ou à la menace ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux... ». Elle précise qu'aucune « force » de terre, mer ou air ne doit subsister. Aussi semble-t-elle annoncer la disparition et l'impossible reconstitution du militarisme japonais.

Elle ouvre la voie à la glose entre une interprétation *stricto sensu* qui récuse toute reconstitution militaire et celle *a contrario* favorable à la création des forces d'autodéfense. Elle réunit partisans et adversaires en une commune compréhension du refus de forces offensives, tout en laissant ouverte l'option militaire.

2. Les relations militaires entre le Japon et les États-Unis pèsent sur la constitution des forces d'autodéfense. Elles sont institutionnalisées par des accords de sécurité et d'assistance en 1951 et 1954 et, surtout, par le traité de coopération mutuelle et de sécurité du 23 Juin 1960.

Depuis plus d'un quart de siècle, les anciens adversaires sont devenus partenaires pour le maintien de la paix et de la sécurité en Extrême-Orient grâce, selon l'article 3, à l'existence et au développement de « leurs capacités de résister à une attaque armée ». Les deux États font front commun contre les forces soviétiques installées dans les îles Kouriles, aux abords du Japon et aux portes de l'océan Pacifique, si vital pour les États-Unis. Dès 1978, ils définissent les « lignes directrices de la coopération bilatérale en matière de défense », de façon à déterminer l'engagement de chaque État en cas de dangers dans la zone du Pacifique. Ils sont favorables à une meilleure coopération, voire coordination des

forces japonaises et américaines installées au Japon. Ils affirment que « le Japon possèdera une capacité de « défense d'un niveau approprié dans les domaines nécessaires à l'autodéfense », c'est-à-dire un niveau opérationnel toujours perfectionné, pour répondre à l'encerclement soviétique en Asie. Leurs intérêts stratégiques sont tellement liés, que le Premier Ministre du Japon propose à Washington, en 1983, de transformer son pays en un « porte-avions solide », face à l'URSS, ce qui laisse accroire l'idée du renforcement militaire continu du Japon. Aussi est-ce sur ces bases juridiques et sécuritaires, précise Jean-Marc Domange, que s'établit et se développe la puissance militaire du Japon.

B. Le développement des forces d'autodéfense

Les débats politiques et les réflexions stratégiques permettent au Japon de disposer d'une bonne assise populaire, pour développer ses forces d'autodéfense.

1. L'acceptation populaire des forces militaires

C'est incontestablement sous la pression des événements dans la zone du Pacifique, que le Japon est conduit à mettre en place, à nouveau, les éléments de sa capacité militaire. Aussi, dès 1948, crée-t-il l'Agence de Sécurité Maritime, destinée à assurer la surveillance des milliers de kilomètres de côtes de cet État multi-insulaire. Puis, en 1950, lors de la guerre de Corée, le Japon crée une « Police Nationale de Réserve » de 75,000 hommes, qui doit pallier le départ des forces américaines pour le continent voisin. En 1951, le Gouvernement transforme cette police en une véritable « Force de Sécurité Nationale » et crée un organisme nouveau de contrôle des forces maritimes et terrestres : « l'Agence de Sécurité Nationale », embryon d'une administration de la défense, qui enfante, en 1955, « l'Agence de Défense », dirigée par un directeur de rang ministériel.

Les partis politiques acceptent, dès 1957, les « principes de base » de la Défense Nationale » pour « ... développer progressivement les réelles capacités de défense nécessaires à

l'autodéfense ». Ils s'accordent cependant pour ne pas posséder, ne pas fabriquer et ne pas introduire d'armes atomiques sur le territoire national.

Le parti libéral au pouvoir est, petit à petit, rejoint par le parti socialiste et le parti Komeito dans la conception de la défense. Il bénéficie ainsi d'un large consensus, pour améliorer les capacités des forces armées, conformément aux « lignes de base » des programmes établies en 1979 et réaffirmées en 1985. Il sait, de plus, qu'il peut compter, selon les sondages, sur le soutien de quelque 80 % de Japonais qui acceptent les forces d'autodéfense, pour assurer la sécurité du pays.

2. Les forces militaires japonaises d'autodéfense

Grâce au Chapitre VIII consacré à la situation actuelle des S.D.F. et aux annexes 4 et 5, le lecteur de l'ouvrage de J.M. Domange prend conscience de l'importance et de la consistance des forces militaires du Japon en 1984. Quelque 241.500 hommes participent à la défense du Japon, répartis pour les 2/3 dans les forces terrestres, pour 1/6 dans les forces maritimes et un autre 1/6 dans les forces aériennes. Ils disposent d'un matériel de qualité mais souvent en voie d'obsolescence — tant en ce qui concerne les chars, les canons, les avions, que la flotte maritime. Aussi sont-ils favorables à une amélioration, voire au renouvellement des moyens techniques, pour être capables d'assurer, dans les meilleures conditions, la sécurité de leur pays.

Les effectifs des forces d'autodéfense auraient peut-être pu être comparés à ceux d'autres États du monde, pour vérifier le degré de militarisation du Japon. De manière globale, ils situent le Japon au 23^e ou 24^e rang mondial, très loin derrière l'URSS, la Chine Populaire et les États-Unis. De plus, comparées aux troupes à peu près aussi nombreuses de la RDA ou de Cuba qui représentent 14 % voire 25 % de la population, celles du Japon n'ont un ratio que de 2 %, manifestant ainsi un faible taux de militarisation du pays. À moins de croître de manière significative au cours des prochaines années, ce chiffre ne révèle pas un véritable réarmement du Japon.

II. Le devenir des forces d'autodéfense du Japon

Attaché à donner à son pays les moyens d'une défense efficace, l'actuel gouvernement japonais cherche à améliorer les capacités opérationnelles des forces d'autodéfense, entraînant par là même une augmentation des dépenses de défense.

A. L'amélioration des forces d'autodéfense

C'est de manière très détaillée que J.M. Domange inventorie les faiblesses des forces japonaises, avant de constater le beau développement de l'industrie militaire nationale.

1. Les faiblesses des forces d'autodéfense apparaissent dès les premières années de leur constitution. Aussi sont-elles à l'origine, en 1957, du premier plan de renforcement de la défense, suivi par un second plan en 1961, un troisième en 1967, un quatrième en 1972. L'état des forces et de leurs besoins est analysé, dès 1970, dans le Livre Blanc sur la défense, préparé par le directeur de l'Agence de Défense, Yasuhiro Nakasone, l'actuel Premier ministre.

S'inspirant du texte des « Grandes lignes du programme de défense » adopté en 1976, un « rapport sur la sécurité nationale », souligne, en 1980, les faiblesses essentielles des forces armées de terre, mer et air. Il met en exergue la médiocre capacité à participer à une attaque aérienne, la vétusté de quelque 50 % des équipements des forces terrestres, l'insuffisance des réserves en munitions, la grande pauvreté des moyens de guerre électronique de la marine, enfin l'inexistence d'un système intégré de commandement et de contrôle des trois armées. Il achève cet inventaire sur la remarque désabusée de sa vulnérabilité, puisque « ... seulement la moitié de la capacité de défense théorique que possèdent les SDF pourrait être effectivement utilisée au combat en cas d'urgence ». C'est pour répondre à ces besoins, que des programmes d'amélioration, voire de renouvellement des matériels sont mis en place, pour pallier les actuelles insuffisances dans les trois armées. Aussi est-ce de manière très précise que J.M. Domange énonce les principaux équipements commandés et livrés entre 1982 et 1984. Il convient de préci-

ser que l'on assiste à la poursuite de ces objectifs dans le programme de défense à moyen terme – FY 1986-1990, adopté en Septembre 1985 par le Conseil de Défense Nationale et dont le maître-mot est celui d'amélioration.

2. L'appel aux industries de la défense est indispensable, pour remédier à de telles carences. Aussi est-ce logiquement que les forces d'autodéfense vont participer au développement de l'industrie militaire de leur pays, malgré leurs achats à l'étranger. Démantelée en 1945, l'industrie japonaise d'armement va progressivement devenir le premier fournisseur des armées japonaises à hauteur de 60 % au début des années 1960, de 90 % à la fin de cette même décennie, pour revenir à 80 % aujourd'hui. Elle pourrait paraître dynamique, si l'on oubliait de constater sa part réduite dans la production industrielle totale du Japon: 0,4 %. Elle n'en est pas moins importante dans des secteurs de spécialisation militaire, qui viennent compléter les activités de quelques grands groupes industriels et font vivre des entreprises moyennes. Cette industrie d'armement est dépendante et pilotée par le bureau des équipements de l'Agence de Défense, dont la mission est d'utiliser au mieux l'appareil de production, tout en s'efforçant de le faire bénéficier de recherches de haute technologie, transférables dans le secteur civil. Elle est d'autant plus dépendante des besoins de l'Agence de Défense, qu'elle est condamnée, jusqu'à ces derniers temps à ne pas exporter de matériels militaires, en vertu des dispositions de non-exportation prises en 1967 et renforcées en 1976. Elle ne peut pas vendre de matériels exclusivement militaires hors du Japon; elle est cependant parfois autorisée à céder des matériels à usage hybride, civil et militaire. Depuis 1982, l'industrie d'armement bénéficie d'une interprétation plus libérale, qui lui laisse espérer la conquête des marchés extérieurs.

B. *La croissance des dépenses de défense*

Il n'est pas de politique efficace de défense et de sécurité, sans affectation de moyens financiers adéquats. Aussi le Japon consacre-t-il une part juste suffisante des dépenses publiques à la défense, tout en se

demandant s'il ne serait pas convenable de l'accroître, pour disposer de forces armées de qualité.

1. La stagnation du poids du budget de la défense

Si, pour reconstituer ses forces militaires, le Japon a dû leur consacrer 10 % de son budget en 1960, il n'y affecte plus, en 1981, que 5 %, soit un pourcentage relativement proche de celui des pays européens de l'OTAN – ce qui contrarie quelque peu l'idée d'une militarisation croissante du Japon.

L'analyse la plus habituelle du poids de la défense dans l'économie nationale réside dans le chiffre-limite de 1 % du Produit National Brut, correspondant à peu près aux dépenses de défense des années 1960-1975. Aussi, pour éviter les critiques de réarmement, le gouvernement fait-il, en Novembre 1976, une déclaration par laquelle il rappelle que « ... le « renforcement de la défense doit être mené de manière que, pour le moment, les dépenses « annuelles de défense ne dépassent pas un montant équivalent à 1 % du PNB ».

Cependant, pour la réalisation des plans d'amélioration des forces d'autodéfense, le gouvernement plaide pour un dépassement de ce chiffre-but, qui devrait être compris entre 1,5 et 2 % du PNB, pour permettre, en particulier, la défense efficace des voies maritimes sur une distance de 1.000 milles.

2. Le dépassement du seuil de 1 % du PNB pour les dépenses militaires

La part croissante du PNB consacrée aux dépenses de défense est un bon révélateur de leur augmentation: 0,98 % en 1983, 0,99 % en 1984 et 0,997 % en 1985, chiffre voisinant étrangement le plafond défini en 1976. Le gouvernement de Yasuhiro Nakasone écoute avec satisfaction les conseils de différents groupes de travail, qui recommandent le dépassement du seuil de 1 %, face à la profonde évolution de l'environnement international depuis 1976. Il annonce, en Juillet 1985, sa difficulté à respecter ce pourcentage pour les dépenses de défense envisagées dans le prochain programme de défense à moyen terme. Il précise d'ailleurs cette nécessaire évolution dans le programme fiscal pour les années

1986-1990 — ce qui conforte les analyses de J.M. Domange, dès 1984. Le gouvernement annonce, dans ce document, les dépenses affectées aux forces d'autodéfense: elles seraient en progression de 5,4 % par rapport à celles de l'année précédente et, surtout, elles correspondraient à 1,04 % du PNB, pour une croissance envisagée de 4 %.

Ainsi le Premier ministre obtient les crédits nécessaires à l'amélioration des forces armées, en faisant disparaître l'obstacle économique et psychologique du 1 %. Il ne peut cependant pas ignorer les critiques, dans la mesure où les dépenses de défense sont les seules, avec celles de l'aide au développement, à croître dans le budget actuel.

De vaincu et démilitarisé en 1945, le Japon est devenu aujourd'hui une puissance économique et militaire. Gouverné par l'ancien responsable de l'Agence de Défense, le Japon cherche à améliorer son système de défense, en y consacrant une part croissante de la richesse nationale.

L'ouvrage de J.M. Domange présente avec rigueur les éléments politiques, institutionnels, économiques, financiers et industriels, qui militent en faveur de l'idée de réarmement au Japon. Il insiste sur la politique réaliste de sécurité et de paix de ce pays dans la zone de l'océan Pacifique. Il ne laisse pas penser, que l'évolution des forces d'autodéfense soit le prélude à un belliqueux réarmement du Japon.

Yves JEANCLOS,

*Faculté de Droit et des Sciences Politiques
Université Strasbourg III — France*

LAIRD, Robbin F. (Ed.), *French Security Policy: From Independence to Interdependence*. Boulder and London, Westview Press, Coll. « Westview Special Studies in International Security », 1986, 192 p.

Le centre de la problématique de la défense de l'Occident a toujours été et demeure la défense de l'Europe de l'Ouest. Le noeud politique et sensible de celle-ci demeure la question de la défense sur l'avant. Pour les États-Unis et le Canada cela s'est traduit par la présence permanente de troupes en Allemagne de l'Ouest. Pour la France la question pressante est la suivante: doit-elle prévoir une défense du sanctuaire située sur l'Elbe ou, plutôt sur le Rhin?

Le Canada a toujours craint la création de deux piliers dans l'Alliance atlantique: l'Europe et l'Amérique. Cela signifierait pour nous, croit-on, une perte d'influence au sein du conseil atlantique. Pourtant la route semble maintenant toute tracée; les Américains veulent une Europe forte — par elle-même — donc un pilier. La nouvelle politique américaine ne laisse plus aucun doute; autant par l'IDS, par une interprétation élargie du traité de l'ABM, que par le traité sur les missiles à moyenne portée en négociation, les Américains forcent l'Europe à se mettre en boule pour leur défense.

Si l'Europe veut reprendre sa place dans l'histoire, il faut que les pays qui la composent se rallient, voient à leur propre défense et à leur relance technologique. Dans cette perspective il faut une alliance dans l'alliance, il faut un rapprochement France-Allemagne de l'Ouest. La France est nucléaire, indépendante et continentale; l'Allemagne est un marché puissant, nanti de ressources intéressantes et d'une technologie de pointe.

Cet ouvrage de Robbin Laird n'est qu'un rassemblement de textes déjà publiés par diverses revues françaises spécialisées sur les questions de défense et de politiques internationales. Ses utilités principales sont d'abord qu'il offre au public anglophone la chance de lire, en anglais, les grands commentateurs français et ensuite qu'il nous force, en arrivant à un moment fort opportun de l'histoire des